REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 15 juin 2020

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature : Domaine public – 3.3. Locations
Objet : Location d'un appartement de type T4 en colocation situé 26 rue de Verdun à Rumilly – Convention d'occupation précaire d'un local à intervenir avec Monsieur Julien DELIANCOURT, maître-nageur-sauveteur au titre de la saison 2020
Décision n°: 2020-75
Nos réf. : PB/FC/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

CONSIDERANT QUE la Commune de RUMILLY possède un logement dans le bâtiment Grandpierre, 26 rue de Verdun à Rumilly,

VU la demande de Monsieur Julien DELIANCOURT, recruté en tant que maître-nageur-sauveteur au titre de la saison estivale 2020 de la piscine municipale de Rumilly,

VU l'article 10 alinéa 1 de la loi n° 89-462 du 06 juillet 1989, tendant à améliorer les rapports locatifs,

VU l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

DECIDE

Article 1er

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation précaire d'un local (colocation dans appartement de type 4), situé 26 rue de Verdun à Rumilly, à intervenir entre la Commune de Rumilly et Monsieur Julien DELIANCOURT.

La durée de la location est de trois mois et huit jours, à compter du 25 juin 2020 et jusqu'au 02 octobre 2020 inclus.

Aucune redevance n'est exigée du Preneur.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20200615-2020-75-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/06/2020
Affichage : 16/06/2020
Le Maire, Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)